

Point de presse du Conseil d'Etat

25 novembre 2015

La version Internet fait foi

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat

M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat

Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

Sommaire

Genève-Confédération	4
Adaptation aux changements climatiques : Genève expose sa stratégie	4
Révision des ordonnances sur l'état civil et sur les émoluments en matière d'état civil.....	4
Genève.....	5
Reprise constructive des discussions avec les organisations syndicales	5
Budget 2016 : le Conseil d'Etat déterminé à trouver des solutions avec les partis politiques.....	5
Première en Suisse : Genève se dote d'un plan climat cantonal	6
Déjeuner de travail avec des représentants de la RTSR.....	7
Caisse d'allocation familiale des administrations et institutions cantonales : baisse des frais de gestion	8
Assurance-maternité : adaptation des frais d'administration	8
Politique publique « Environnement » : adaptations législatives et réglementaires	9
Modification de lois concernant deux fondations communales d'Aire-la-Ville	9
Plan général d'évacuation des eaux adopté pour deux nouvelles communes.....	9
Protection de la nature : mise à ban de trois sites à Choulex et Meinier.....	10
Changements d'élus municipaux en novembre 2015.....	10
Validation des résultats du second tour de l'élection de deux député-e-s au Conseil des Etats du 8 novembre 2015	11
Nominations	12
Nomination des membres du Conseil consultatif de la culture	12
Agenda des invitations à la presse	13

Adaptation aux changements climatiques : Genève expose sa stratégie

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication concernant la stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Le canton de Genève a informé l'OFEV de sa politique en la matière et de la dimension technique de ses activités d'adaptation sectorielles.

La Suisse ne sera pas épargnée par les conséquences environnementales, économiques et sociales du changement climatique. Réduire les émissions de gaz à effet de serre reste la priorité, mais l'analyse et la prévention des effets des changements climatiques sont aujourd'hui indispensables.

La politique d'adaptation aux changements climatiques s'inscrit dans le cadre du [plan climat cantonal](#) découlant de la [loi sur l'action publique en vue d'un développement durable \(Agenda 21\)](#).

Pour toute information complémentaire : M. Rémy Zinder, directeur du service cantonal du développement durable, PRE, ☎ 022 388 19 40.

Révision des ordonnances sur l'état civil et sur les émoluments en matière d'état civil

Répondant à une procédure de consultation du Département fédéral de justice et police, le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable à la révision proposée des ordonnances [sur l'état civil](#) et [sur les émoluments en matière d'état civil](#).

Outre quelques modifications techniques, cette révision concerne notamment :

- la protection extra-procédurale des témoins (création d'identités d'emprunt dans le registre informatisé de l'état civil, suite à l'entrée en vigueur de la [loi fédérale sur la protection extra-procédurale des témoins](#)) ;
- la suppression de la possibilité pour les cantons de prévoir la publication des faits d'état civil (naissances, décès, mariages et partenariats enregistrés) dès lors qu'elle ne répond plus à un intérêt public prépondérant et qu'elle pose des problèmes par rapport à la protection des données.

Pour toute information complémentaire : M. Nicolas Bolle, secrétaire général adjoint, DSE, ☎ 022 327 92 11.

Reprise constructive des discussions avec les organisations syndicales

Le 20 novembre dernier, la délégation conjoncturelle du Conseil d'Etat, composée du président, M. François Longchamp, et de MM. les conseillers d'Etat Serge Dal Busco et Mauro Poggia, a repris les discussions avec les organisations syndicales représentant le personnel de la fonction publique. A l'issue d'une séance de deux heures et demie, les échanges ont été qualifiés de constructifs par les parties présentes. Ils ont également permis de réaffirmer que la situation budgétaire difficile que traverse actuellement l'Etat de Genève exige un assainissement des finances publiques devant être mené sur les trois prochaines années, que les efforts doivent porter sur une somme correspondant à 5% des dépenses de personnel, soit un total de 110 millions de francs pour le petit Etat et 82 millions pour le grand Etat.

Dans le souci de maintenir le climat d'ouverture, le Conseil d'Etat réaffirme que les quatre pistes qui ont été jusqu'ici proposées pour réaliser ces économies sont, et restent, indicatives. Il demeure ouvert à l'examen d'autres pistes, visant aussi bien des dépenses de personnel que d'autres types de dépenses ou permettant des gains d'efficience au travers de réorganisations ou d'adaptations de processus. Le Conseil d'Etat s'engage également à ce que les quatre pistes déjà évoquées ne soient pas mises en œuvre durant la phase de discussions, à condition que ces dernières s'étendent sur une durée qui reste compatible avec l'objectif visé. Il entend en outre, en pleine collaboration avec les diverses organisations syndicales, s'assurer que les pistes choisies à l'issue des discussions intègrent les conséquences potentielles sur le fonctionnement général des services publics de notre canton et la santé du personnel de l'Etat.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, cheffe communication & information, PRE, ☎ 079 343 16 54.

Budget 2016 : le Conseil d'Etat déterminé à trouver des solutions avec les partis politiques

Après le refus, mercredi 18 novembre, par la commission des finances du Grand Conseil d'entrer en matière sur l'examen du projet de budget 2016 (sept voix contre et sept voix pour), le Conseil d'Etat s'engage activement à rechercher des solutions pour sortir de l'impasse. Il rencontrera dans cet objectif les partis politiques les 2 et 3 décembre prochains.

Par ces rencontres, ainsi qu'il l'avait annoncé le 9 novembre lors de son dernier point de situation (voir [communiqué](#)), le Conseil d'Etat souhaite créer des conditions propices au débat budgétaire des 17 et 18 décembre prochains. Il rappelle que le projet de budget amendé prévoit un équilibre, certes précaire, et que des efforts conséquents ont déjà été faits pour la maîtrise des dépenses.

Le Conseil d'Etat souligne que le débat budgétaire constitue l'acte politique le plus important du pouvoir législatif. En outre, l'adoption d'un budget est un élément capital pour assurer la stabilité des institutions et leur

crédibilité, tant auprès des citoyens que devant les créanciers d'une collectivité publique et de ses instituts de notation. Ces constats ont d'autant plus de signification dans la situation conjoncturelle difficile et la période d'instabilité que traverse notre canton.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, cheffe communication & information, PRE, ☎ 079 343 16 54.

Première en Suisse : Genève se dote d'un plan climat cantonal

En application de l'article 158 de la [constitution genevoise](#) et de l'article 8A de la [loi sur l'action publique en vue d'un développement durable \(Agenda 21\)](#), le Conseil d'Etat a adopté le [volet 1 de son plan climat cantonal \(PCC\)](#), qui fixe les orientations de sa politique climatique (voir [présentation](#)). A quelques jours de la [21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 \(COP21\)](#), Genève est le premier canton suisse à dévoiler une double vision ambitieuse : celle de promouvoir une société post-carbone ayant la maîtrise des conséquences des changements climatiques. Le canton s'ancre ainsi dans le cadre fixé par la stratégie climatique de la Confédération tout en se dotant pour la première fois d'un instrument stratégique allant au-delà des objectifs du [Protocole de Kyoto](#) en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Fondé sur deux études scientifiques dressant un état des lieux en matière de bilan carbone et d'analyse des risques et opportunités liés aux changements climatiques, le PCC poursuit deux objectifs principaux : la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 (par rapport à 1990) et l'anticipation et la gestion des effets des changements climatiques sur le territoire cantonal. L'atteinte de ces objectifs passe par des mesures répertoriées autour de six axes stratégiques, qui comprennent l'ensemble des politiques publiques concernées par les défis climatiques, à l'instar de l'énergie, de la mobilité, de la santé ou encore de l'aménagement du territoire. L'ensemble du processus fait l'objet de réflexions transfrontalières à l'échelle du Grand Genève.

A noter que la problématique liée au trafic aérien fera l'objet d'une réflexion spécifique. Compte tenu de la responsabilité partagée des émissions du trafic aérien entre le canton, le Grand Genève et la Confédération, l'objectif pour ce secteur consiste à stabiliser d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 2014, tout en préservant le dynamisme de l'activité économique de la région. Le Conseil d'Etat veillera à ce que Genève Aéroport élabore une stratégie de développement compatible à terme avec le PCC ainsi que les orientations fédérales et internationales.

Les six axes stratégiques retenus par le canton de Genève sont les suivants :

1. Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables

La consommation énergétique des bâtiments génère 46% des émissions totales de GES. Le PCC préconise notamment de réduire de 30% la consommation de chauffage et de remplacer 10% des énergies fossiles utilisées dans les bâtiments par des énergies renouvelables. Cela sera possible grâce à de multiples actions telles que le développement de réseaux thermiques innovants et renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore la création de partenariats de type écologie industrielle. L'harmonisation des politiques énergétiques cantonale et fédérale sera nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures.

2. Favoriser une mobilité sobre en carbone

Hors trafic aérien, la mobilité représente 20% des émissions carbonees totales sur le territoire genevois. Les différentes mesures proposées par le PCC englobent dès lors des efforts en matière de transport de personnes et de marchandises tels que le développement de la mobilité douce, de l'électromobilité ou encore la promotion de moyens organisationnels et technologiques (*coworking*, télétravail, auto-partage, etc.).

3. Promouvoir les modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres

Alors que la production des denrées alimentaires engendre 13% des émissions totales de carbone, la fabrication de biens de consommation (voitures, électroménager, multimédia etc.) en génère environ 11%. Quant aux activités de construction et de voirie, elles sont responsables d'environ 6% des émissions totales de GES. Ces émissions sont, pour la grande majorité, produites hors des frontières cantonales. Parmi les mesures envisagées par le PCC figurent notamment le soutien à la production agricole locale, la lutte contre l'obsolescence programmée, la promotion des achats responsables ainsi que la sensibilisation du grand public à ces différents enjeux.

4. Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial

L'intégration des enjeux climatiques dans la politique d'aménagement du territoire est déterminante tant au niveau de l'adaptation aux changements climatiques qu'à celui de la réduction des émissions de GES. La réalisation des objectifs du PCC est liée à la volonté politique de mettre en place des stratégies permettant un développement urbain pauvre en carbone, favorisant à terme la santé et la qualité de vie de la population genevoise et prenant en compte l'augmentation des aléas climatiques.

5. Protéger la population des effets néfastes des changements climatiques

La récurrence des années chaudes et l'augmentation des journées de canicule, à l'instar des étés 2003 et 2015, alliées au phénomène d'îlots de chaleur spécifiques aux grandes agglomérations, pourrait avoir un impact sensible sur la santé des habitants du canton. La sensibilisation de la population à ces phénomènes, le renforcement des plans canicule pour les populations à risque et la prévention de la propagation de nouveaux vecteurs de maladies transmissibles tels que le moustique tigre font partie des pistes à privilégier.

6. Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face aux changements climatiques

La prévention des crues, dont la fréquence et l'intensité pourraient augmenter ces prochaines années, fait également partie des préoccupations mises en avant par le PCC, tout comme les répercussions de l'évolution des températures et des précipitations sur la faune et la flore du canton. Le maintien de la biodiversité combinée à une bonne gestion des eaux et l'adaptation des pratiques agricoles permettront, à terme, de relever le défi climatique 2030.

Seul, l'Etat de Genève n'est pas en mesure de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de maîtriser les conséquences des changements climatiques. Le succès de la mise en œuvre des axes stratégiques prônés par le PCC dépend de la mobilisation de tous les acteurs du territoire cantonal, qu'il s'agisse du canton, des communes, du Grand Genève, des entreprises, mais aussi de la population. Des actions de communication et de sensibilisation seront dès lors mises en place pour accompagner la concrétisation du PCC et favoriser l'implication de tous autour du défi climatique.

Après analyse des actions déjà engagées pour réduire les émissions carbone sur le territoire genevois, un plan de mesures affiné viendra compléter le volet 1 du plan climat cantonal, qui sera assorti de solutions économiques nécessaires à sa concrétisation. Dans le cadre de ce volet 2, des études spécifiques seront menées avec les responsables des politiques publiques concernées afin de déterminer l'écart entre l'évolution actuelle et l'évolution nécessaire des mesures déjà engagées à ce jour.

Pour toute information complémentaire : M. Rémy Zinder, directeur du service cantonal du développement durable, PRE, ☎ 022 388 19 44.

Déjeuner de travail avec des représentants de la RTSR

Une délégation du Conseil d'Etat a rencontré ce jour des représentants de la Radio-télévision suisse-romande (RTSR) dans le cadre d'un déjeuner de travail.

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre des relations de la RTSR avec les autorités politiques des cantons romands, a été l'occasion d'aborder entre autres les défis actuels de la RTSR et de la Société suisse de

radiodiffusion (notamment les mesures d'économie récemment décidées), l'emploi, le transfert de ressources et les perspectives 2030 des pôles RTS à Genève et à Lausanne, ou encore le renforcement de la couverture des journées internationales sur les ondes radio et télévisées romandes.

Caisse d'allocation familiale des administrations et institutions cantonales : baisse des frais de gestion

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales (RAF) afin de fixer le taux de frais de gestion attribué à la caisse d'allocation familiale des administrations et institutions cantonales (CAFAC) à 0,065% (-0,055%) dès le 1^{er} janvier 2016.

Actuellement, le taux de frais de gestion de l'ensemble des caisses d'allocations familiales des salariés et des indépendants s'élève à 0,12% des salaires et/ou revenus soumis à cotisation AVS. Appliqué à la CAFAC, ce taux est trop élevé et dépasse les frais effectifs. Le taux de frais de gestion la concernant doit donc être adapté et une réduction peut ainsi être adoptée.

Cette modification n'a pas d'impact sur le montant des cotisations payées par les employeurs concernés, dès lors que le taux de frais de gestion est intégré dans le taux global de cotisation des allocations familiales. Ce dernier est fixé, dès le 1^{er} janvier 2016, à 2,45% des salaires et revenus soumis à cotisation AVS. La baisse des montants consacrés aux frais de gestion permet toutefois d'augmenter les montants disponibles pour le financement des prestations.

Le Conseil d'Etat suivra la situation dans le courant de l'année 2016 afin de déterminer le taux de frais de gestion applicable en 2017.

Pour toute information complémentaire : M. Michel Blum, directeur chargé des assurances sociales et du handicap, direction générale de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 19.

Assurance-maternité : adaptation des frais d'administration

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'application de la loi instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption, visant à augmenter le taux de participation aux frais d'administration de la caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC).

Sur la base de la proposition du conseil d'administration du fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité, le Conseil d'Etat a estimé que ce taux, inchangé depuis 2009, pouvait être augmenté de 0,0116% à 0,0124% des salaires et/ou revenus soumis à cotisation AVS afin de permettre à la CCGC de couvrir ses frais d'administration liés à la pratique du régime de l'assurance-maternité.

L'entrée en vigueur de cette modification réglementaire est fixée au 1^{er} janvier 2016.

Pour toute information complémentaire : M. Michel Blum, directeur chargé des assurances sociales et du handicap, direction générale de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 19.

Politique publique « Environnement » : adaptations législatives et réglementaires

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur l'organisation de la direction générale de la nature et du paysage, incluant notamment une adaptation de trente-deux règlements.

Cette modification fait suite à la nouvelle organisation des directions générales chargées de l'agriculture, de l'eau et de la nature récemment adoptée par le Conseil d'Etat (voir [point de presse du 4 novembre 2015](#)), qui voit, d'une part, les services de la capitainerie et de la pêche rejoindre la direction générale de l'eau (DGEau) et, d'autre part, la direction générale de l'agriculture et celle de la nature et du paysage se réunir pour former la nouvelle direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN).

L'entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale (ROAC) suite à la réorganisation précitée est, quant à elle, subordonnée à celle du projet de loi modifiant la loi sur l'organisation de la direction générale de la nature et du paysage (LODNP), adopté le 18 novembre dernier et transmis au Grand Conseil.

Pour toute information complémentaire : M. Philippe Matthey, secrétaire général, DETA, ☎ 022 327 96 02.

Modification de lois concernant deux fondations communales d'Aire-la-Ville

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil deux projets de modification des lois concernant, d'une part, la création de la Fondation communale pour le chauffage de la commune d'Aire-la-Ville et, d'autre part, la constitution d'une Fondation de la commune d'Aire-la-Ville pour la construction et la gestion de logements « Les Chouettes ».



Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution genevoise, le 1^{er} juin 2013, la durée de la législature communale a été portée à cinq ans. L'article 9 des statuts de ces fondations se référant explicitement à une durée de fonction des membres du conseil de fondation de quatre ans, le Conseil municipal d'Aire-la-Ville l'a adapté lors de sa séance du 16 septembre 2015, afin que la durée de ce mandat coïncide de nouveau avec celle de la législature communale. Conformément à la [loi sur les institutions de droit public](#) (art. 2), ces modifications doivent à présent être soumises à l'approbation du Grand Conseil.

La Fondation communale pour la construction et la gestion de logements « Les Chouettes » a été créée par une loi du 12 mai 1989 et la Fondation communale pour le chauffage par une loi du 23 janvier 2009. Ces fondations visent, pour l'une, à construire et gérer des logements, notamment pour les habitants d'Aire-la-Ville et, pour l'autre, à construire, entretenir et exploiter un réseau de chauffage à distance dans la commune.

Pour toute information complémentaire : M. Guillaume Zuber, directeur du service de surveillance des communes, PRE, ☎ 022 546 72 40.

Plan général d'évacuation des eaux adopté pour deux nouvelles communes



Le Conseil d'Etat a adopté le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) des communes d'Avusy et de Chancy.

Le [PGEE](#), qui remplace les plans directeurs des égouts datant d'une trentaine d'années, est un outil communal de planification de l'assainissement des eaux,



qui traite de la gestion et de l'évacuation des eaux usées et pluviales. Il fixe dans un plan d'actions l'ensemble des mesures à réaliser sur le territoire communal en matière d'assainissement des eaux, à l'horizon des quinze à vingt prochaines années.

Par souci de cohérence hydrologique, d'efficacité et d'économie d'échelle, les communes ont été invitées à s'associer en groupements intercommunaux pour la réalisation de leur PGEE. C'est le cas des communes d'Avusy et de Chancy.

Les principaux investissements sont liés à la gestion des eaux pluviales, à l'extension du réseau d'assainissement et à la réparation ou à la reconstruction de réseaux en mauvais état ou en sous-capacité hydraulique.

Avec les communes de [Gy](#), [Meinier](#), [Presinge](#), [Bellevue](#), [Genthod](#), [Pregny-Chambésy](#), [Collex-Bossy](#), [Puplinge](#), [Céligny](#), [Lancy](#), [Onex](#), [Plan-les-Ouates](#), [Dardagny](#), [Russin](#), [Satigny](#), [Versoix](#), [Aire-la-Ville](#), [Avully](#), [Cartigny](#), [Laconnex](#), [Soral](#), [Chêne-Bougeries](#), [Chêne-Bourg](#), [Thônex](#), [Vandœuvres](#), [Carouge](#), [Troinex](#), [Veyrier](#), [Anières](#), [Corsier](#), [Hermance](#), [Collonge-Bellerive](#), [Cologny](#), [Grand-Saconnex](#), [Meyrin](#) et [Vernier](#), dont les PGEE ont déjà été adoptés, trente-huit des quarante-cinq communes du canton disposent désormais d'un tel outil.

Pour toute information complémentaire : M. Frédéric Bachmann, chef de secteur, service de la planification de l'eau, DETA, ☎ 022 546 74 26.

Protection de la nature : mise à ban de trois sites à Choulex et Meinier



Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté interdisant de pénétrer dans des secteurs dignes d'intérêt au titre de la protection de la nature. Les mesures dites « de mise à ban » visent à protéger les habitats sensibles des espèces rares ou menacées de la faune et de la flore, notamment pour faciliter leur reproduction.

La mise à ban temporaire concerne, pour toute l'année 2016, l'embouchure du Chambet dans la Seymaz (Choulex), les Prés de l'Oie et Rouelbeau (Meinier).



Ces dispositions ont été prises en accord avec les milieux associatifs concernés représentés au sein de la commission consultative de la diversité biologique.

Pour toute information complémentaire : M. Bertrand von Arx, conservateur de la nature et du paysage, direction générale de la nature et du paysage, DETA, ☎ 022 388 55 61.

Changements d'élus municipaux en novembre 2015

Durant le mois de novembre 2015, le service des votations et élections a procédé à deux remplacements de conseiller-ère-s municipal-e-s dans deux communes genevoises.



En Ville de Genève, M. **Ahmed Jama** a ainsi été élu sur la liste « Socialistes » en remplacement de Mme Laurence Fehlmann Rielle, démissionnaire.

Par ailleurs, en l'absence de « viennent-ensuite » sur la liste électorale, une élection complémentaire par dépôt prioritaire conformément à l'article 164 de la [loi sur l'exercice des droits politiques](#) a eu lieu dans la commune de Chancy, où



Mme Nathalie (Martine) Conrad a été élue sans scrutin sur la liste « Ensemble Chancy Avance » suite à la démission de M. Sebastian Lema.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Validation des résultats du second tour de l'élection de deux député-e-s au Conseil des Etats du 8 novembre 2015

Par arrêté de ce jour, le Conseil d'Etat a validé les [résultats du second tour de l'élection de deux député-e-s au Conseil des Etats du 8 novembre 2015](#).

L'arrêté de ce jour sera publié dans la Feuille d'avis officielle du vendredi 27 novembre 2015.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Nominations

Nomination des membres du Conseil consultatif de la culture

Le Conseil d'Etat a nommé les quatorze membres du conseil consultatif de la culture, mis en place selon les dispositions de la [loi cantonale sur la culture du 16 mai 2013 \(LCulture\)](#).

Il s'agit de :

- Mme Monique Boget (présidente) et M. Philippe Bertherat, pour l'Etat de Genève ;
- Mme Marguerite Contat et M. Jean-Marc Cuenet, pour la Ville de Genève ;
- Mmes Stéphanie Lammar et Coranda Pierrehumbert, pour l'Association des communes genevoises (ACG) ;
- M. Christian Dupessey, représentant le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) ;
- Mmes Joëlle Bertossa et Corinne Müller Sontag, ainsi que MM. Frédéric Gafner et Séverin Guelpa, pour le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) ;
- Mme Lisbeth Koutchoumoff et MM. Jean-Marie Blanchard et Luca Pattaroni, qui siègent en tant qu'experts.

Le conseil consultatif de la culture a pour mission de « conseiller les collectivités publiques sur les orientations et les priorités de leurs politiques culturelles et de la politique culturelle coordonnée sur l'ensemble du territoire cantonal » (art. 10, al. 1 [LCulture](#)).

*Pour toute information complémentaire : Mme Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture, DIP,
☎ 022 546 66 70.*

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
25 novembre 18h00	Conférence « Le viol, un crime presque ordinaire »	Aula de la HETS 16, rue du Pré-Jérôme	PRE	Florence Noël ☎ 022 327 90 80 ou 079 343 16 54
3 décembre 10h00	Extension de la ligne de tram 15 Palettes-ZIPLO-Perly	Office de promotion des industries et des technologies 3, chemin Pré-Fleuri, ZIPLO 1228 Plan-les-Ouates	DETA DALE	Yann Gerdil-Margueron ☎ 076 383 59 44